



LA FONDATION BRAZZAVILLE

En coopération avec

STRATEGIC FORESIGHT GROUP

Proposition pour un « Fonds bleu pour le bassin du Congo »

Cette proposition a pour objectif :

- i) d'établir, par le biais d'un commun accord, un **Fonds bleu pour les pays du bassin du Congo**, dans la perspective de leur permettre de passer d'une économie forestière à une économie s'appuyant davantage sur les ressources issues de la gestion des fleuves. Ce fonds serait dédié à soutenir le développement durable de l'environnement et de l'économie de la région en favorisant la paix à travers une coopération accrue tant dans la gestion des eaux qu'au regard de la préservation de la nature.
- ii) d'obtenir de ces pays un accord conjoint pour présenter une proposition sur un **Fonds bleu pour les pays du bassin du Congo** à la prochaine conférence COP 22 à Marrakech de novembre 2016 et solliciter l'appui de la communauté internationale pour son financement. Leur engagement serait l'un des aboutissements majeurs de la conférence.

Un plan d'investissement commun menant à un nouveau modèle économique

Face aux problèmes de déforestation et de pauvreté persistants ainsi qu'aux préoccupations grandissantes concernant les retombées climatiques et environnementales, il apparaît nécessaire de redéfinir les bases de l'économie en Afrique centrale en passant de l'exploitation des forêts à une exploration des atouts des fleuves et de leurs affluents qui traversent tout le bassin.

Une telle transformation économique nécessiterait un Plan Commun d'Investissement propre à la nouvelle "économie bleue" qui répondrait tant à des attentes économiques qu'aux objectifs liés au développement durable.

Ce plan s'appuierait principalement sur la création de réels actifs économiques tels que le tracé de nouvelles voies de navigation fluviale, la construction d'infrastructures portuaires, la gestion des déchets et l'entretien des cours d'eau mais aussi le développement énergétique, l'irrigation, les barrages, la petite industrie, l'agriculture et le reboisement. Une partie des ressources serait réservée au renforcement des institutions des pays sans que cela ne freine les efforts vers une économie bleue.



Un tel changement ne pourrait se faire à l'échelle d'un seul pays du bassin. Le succès de ce projet repose en effet sur l'effort commun des pays de la région et sur l'accès à de nouvelles ressources.

Le Fonds bleu du bassin du Congo

Les fonds régionaux comme le Fonds Forestier du Bassin du Congo et le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ont, à maintes reprises, soutenu le renforcement des institutions étatiques, les processus de dialogue et la gestion de l'Administration, mais ils n'ont pas encore accompagné de projets menant à la création de ressources économiques concrètes.

Par conséquent, nous proposons de créer une entité spécifique, sous la forme d'un ***Fonds bleu pour le bassin du Congo***, composée de deux types de subventions :

- Des subventions renouvelables chaque année de 100 millions d'euros, financés par des crédits multilatéraux, avec des engagements sur le long terme, qui permettraient de réduire les intérêts de la dette à hauteur de 3 milliards d'euros pour la création d'actifs réels économiques
- Des subventions d'un milliard d'euros dédiées au développement des activités qui pourrait être étendue pour les prochaines étapes. Cela permettrait de soutenir la création d'actifs réels en vue de passer de l'économie forestière à l'économie bleue

La condition principale de ce ***Fonds bleu pour le bassin du Congo*** repose sur le fait qu'il serait réservé aux projets relevant de la coopération entre les pays riverains ou qui figureraient dans le plan commun d'investissement. Les programmes nationaux y seraient donc exclus. Les projets appuyés par le fonds devront nécessairement promouvoir la coopération entre les pays riverains et contribuer, directement ou indirectement, à la préservation de la nature et de l'environnement. En outre, ce fonds exigerait des conditions strictes afin de prévenir tout défaut de remboursement du crédit alloué sur les projets.

L'annexe de cette proposition étudie plus en détails le financement et les modalités du ***Fonds bleu pour le bassin du Congo***.

Calendrier

Une proposition de calendrier des demandes d'approbation et de la mise en application :

- Approbation de la conférence des ministres étrangers et des ministres de l'environnement (mai 2016).
- Travaux préparatoires pour la rédaction d'une proposition détaillée (juin - août 2016)
- Approbation des Chefs d'État du bassin du Congo (dernière semaine d'août 2016).
- Soutien lors de la COP22 (novembre 2016).
- Promotion à destination des banques donatrices multilatérales et autres.



Proposition pour un “Fonds bleu pour le bassin du Congo”

Annexe

Financement du Plan Commun d’Investissement

Garantir des subventions conventionnelles pour un Plan Commun d’Investissement représente un défi. À ce propos, le Fonds Vert pour le Climat (GCF), consacré lors de la COP 21 qui s’est tenue à Paris en décembre 2015, peut être cité en exemple. Le GCF tend à obtenir un financement sur le long terme sous les auspices de l’UNFCCC afin d’accompagner les pays en voie de développement dans l’adoption de pratiques visant à réduire et à lutter contre le changement climatique. Le fonds s’est fixé comme objectif une levée de 100 milliards de dollars par an d’ici 2020. Les promesses de dons s’élevaient à 10,2 milliards de dollars en octobre 2015. Par la suite, cette somme a été réduite à 9,1 milliards de dollars. Sur le total des promesses, seuls 5,83 milliards de dollars ont été officiellement accordées, et 852 millions de dollars ont été crédités. En novembre 2015, le conseil d’administration du GCF avait approuvé huit projets d’un total de 168 millions de dollars. Le fonds entend collecter 2,5 milliards de dollars en 2016.

La différence est nette entre l’objectif ambitieux de GCF, initialement de 100 milliards de dollars, et la somme réellement disponible qui n’atteint pas la barre du milliard. Les résultats obtenus par le Fonds mondial pour l’environnement (GEF) et d’autres organismes sont similaires. Les pays du bassin du Congo peuvent, au mieux, réunir 100 millions de subventions pour « accompagner » le démarrage de leurs activités mais non pour créer des ressources économiques. Une telle conjoncture devrait être abordée de manière innovante et efficace.

Modalités du Fonds bleu du bassin du Congo

De ce fait, nous proposons de mettre en place un **Fonds bleu pour le bassin du Congo** composé de deux types de subventions :

- Des subventions renouvelables chaque année de 100 millions d’euros, financés par des crédits multilatéraux, avec des engagements sur le long terme, qui permettraient de réduire les intérêts de la dette à hauteur de 3 milliards d’euros pour la création d’actifs réels économiques.
- Des subventions d’un milliard d’euros dédiées au développement des activités qui pourrait être étendue pour les prochaines étapes. Cela permettrait de soutenir la création d’actifs réels en vue de passer de l’économie forestière à l’économie bleue.



Les subventions annuelles renouvelables chaque année pourraient être conçues sur le modèle du Fonds Fiduciaire UE - Afrique pour les Infrastructures et couvrir :

- des prêts bonifiés – éventuellement modulables afin de réduire le montant total de la dette de l'emprunteur.
- une assistance technique – travail préparatoire pour les projets éligibles, supervision des projets et renforcement des capacités.
- des subventions directes – financement des projets à caractères sociaux ou environnementaux.
- des primes d'assurance - paiement anticipé des primes pour lancer les projets d'infrastructure
- des unités d'exécution des projets gérées par des équipes techniques expérimentées afin de venir en appui aux administrations publiques dans la mise en œuvre des projets.

En prenant comme base de calcul le taux d'intérêt de la Banque Mondiale/IBRD + commissions d'engagement + frais de souscription, le coût intérêt + assurance s'élèveraient à environ 3 %. Ainsi, avec 100 millions d'euros de subventions, il serait possible de participer au financement de projets de 3 milliards d'euros et d'avoir un surplus de 10 millions d'euros destiné à la gestion du fonds et à l'assistance technique.

En Afrique, les fonds souverains, notamment chinois et arabes, dits « publics », qui financent de vastes travaux d'infrastructure dans la région, prolifèrent. Cependant, ces fonds sont mis à disposition des pays individuellement et sans tenir compte des attentes des États riverains. Cette approche favorise véritablement les risques de conflits entre pays. Le **Fonds Bleu pour le bassin du Congo** tendrait ainsi à valoriser la coopération transfrontalière nécessaire et participer à la création de projets à retombées économiques réelles.

Les subventions annuelles renouvelables du Fonds Bleu pourraient recevoir le soutien financier d'autres fonds environnementaux comme le GCF et le Fonds pour l'Environnement Mondial à hauteur de 100 millions d'euros. Sur le terrain, cette somme pourrait éventuellement servir à assurer le crédit sécurisé de l'économie bleue pour les pays du bassin du Congo en s'appuyant sur les conventions suivantes :

- La Convention sur la diversité biologique
- La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
- La Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
- La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
- La Convention de Minamata sur le mercure



Les projets qui bénéficieraient concrètement de ces subventions renouvelables chaque année pourraient être financés par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Asiatique d'Investissement pour l'Infrastructure, des donateurs bilatéraux, des fonds souverains et d'autres sources en fonction des projets.

La Banque Africaine de Développement pourrait contribuer au **Fonds bleu pour le Bassin du Congo** en tant qu'administrateur délégué. Le comité de direction du Fonds bleu pourrait rassembler des représentants des gouvernements de la région, des grandes banques multilatérales et des directeurs généraux des trois principales institutions régionales du bassin (COMIFAC, CICOS, CEEAC).

Il serait essentiel que l'ensemble des pays de la région renforcent les capacités de la COMIFAC, de la CICOS et de la CEEAC afin qu'elles s'intéressent davantage au bassin et encouragent les pays riverains à participer à cette transformation économique.